
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 13 décembre 2014, à 16 h 15

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{me} Sandrine Burger*, *MM. Sylvain Clavel*, *Pierre Rumo* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 13 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 15 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 16 décembre 2014, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que la pause aura lieu à 18 h 25, en vue d'une prestation musicale à 18 h 30, suivie par une courte allocution à 18 h 45. A 18 h 50, la chorale du Conseil municipal se produira. J'espère que ce n'est pas trop pompeux de l'appeler comme ça... Puis, à 18 h 55, M. Roland Crot, notre doyen d'âge, et M^{me} Olga Baranova, notre benjamine, briseront la marmite de l'Escalade. A 19 h, la cérémonie dans la cour de l'Hôtel de Ville sera terminée. S'ensuivra une réception à la salle des pas perdus. Nous reprendrons nos travaux à 20 h; je rappelle que nous sommes obligés de les interrompre au plus tard à 0 h, ce soir.

3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A)¹.

Suite du deuxième débat

Le président. Je rappelle que nous travaillons sur la version amendée par le Conseil administratif, approuvée lors de la séance de 10 h. Nous continuons notre examen du projet de budget du département des autorités. Il reste deux amendements le concernant.

¹ Rapport, 2887.

Département des autorités (suite).

Page 3, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. L'amendement suivant, déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, demande la suppression de la subvention à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), soit un montant de 6200 francs. (*Brouhaha.*) Personne ne souhaite prendre la parole.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 31 non contre 20 oui (2 abstentions).

Page 3, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. L'amendement suivant, déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, demande la suppression de la subvention au Rassemblement E/F pour une politique sociale du logement (RPSL), soit un montant de 20 000 francs. Je donne la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre. Je la passe à M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. La raison qui a motivé le dépôt de ces deux amendements, que ce soit le précédent qui concernait la CGAS et qui a été refusé, ou celui dont nous parlons et qui porte sur la subvention accordée au Rassemblement social et du logement, est assez simple. Nous estimons que la Ville de Genève n'a pas à subventionner les activités syndicales, en plus de la gratuité des locaux octroyée à la CGAS, qui est une prestation en nature. De même, ce n'est pas à la Ville de Genève de subventionner les campagnes politiques de l'Alternative, via le RPSL. On a parfaitement compris que c'était bien utile, puisque cela paie les affiches contre le projet Praille-Acacias-Vernets, par exemple, mais nous estimons que ce n'est pas le rôle de cette collectivité. Cela n'apporte absolument rien en termes de construction de logements, si ce n'est des oppositions. C'est pourquoi nous avons proposé de supprimer ces deux lignes.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, au nom des socialistes, j'aimerais que vous transmettiez à M. Genecand qu'il ne s'agit pas d'une subvention du Conseil municipal au Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL). Je me permets de donner le nom complet puisque M. Genecand n'a pas nommé cette association de manière tout à fait exacte. Il ne s'agit pas de donner une subvention pour faire de la propagande politique, comme il le dit.

S'il daignait regarder les rapports d'activité du RPSL et les comptes qu'il fournit à l'État de Genève, ainsi qu'à d'autres communes qui le subventionnent, M. Genecand verrait que les campagnes sont toutes subventionnées par ses membres. La subvention apporte un soutien au fonds de solidarité de défense des locataires. Cela a une raison toute simple: l'assistance juridique n'entre pas en matière pour les affaires de droit de bail, estimant qu'il revient à l'Association suisse des locataires (Asloca) de prendre en charge tout ou partie de la défense des locataires qui n'auraient pas les moyens d'assumer des frais de justice. Les comptes du RPSL montrent que la moitié des dossiers traités sont ceux d'habitantes ou d'habitants de la Ville de Genève.

Par ailleurs, cette association compte comme membres des organisations caritatives, dont la présence ne laissera pas la droite insensible, comme Caritas et le Centre social protestant, car les statuts de l'association prévoient avant tout qu'elle œuvre pour une politique sociale du logement pour l'ensemble des locataires. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de propagande politique, puisque des locataires de tous bords politiques sont membres de l'association. On peut d'ailleurs imaginer que nombre de membres ne sont même pas affiliés à un parti politique. Il s'agit donc de défendre une politique du logement sur l'ensemble du territoire cantonal. Le RPSL est subventionné non seulement par l'État, mais aussi par des communes, comme Vernier ou Meyrin. Certes, on me dira que ce sont des communes urbaines, dirigées par des magistrats de gauche... On peut donc souligner que des communes telles que Plan-les-Ouates, Vandœuvres ou Confignon participent aussi, selon leurs moyens, au subventionnement du RPSL.

Dans sa grande sagesse, l'État a toujours reconnu le bien-fondé des activités du RPSL. Celui-ci participe au groupe de suivi sur les logements d'utilité publique, au Protocole d'accord sur le logement, ainsi qu'à de nombreuses commissions, à des juridictions telles que le Tribunal des baux et loyers et le Tribunal administratif de première instance, qui statue sur le règlement d'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, aux Fondations immobilières de droit public et j'en passe.

On peut donc continuer à polémiquer, mais je constate que, même si les petits ruisseaux font les grandes rivières, le Parti libéral-radical propose avant tout une

coupe symbolique. Il devrait plutôt assumer le fait qu'il estime cette association préjudiciable – évidemment parce qu'elle défend les locataires, tous les locataires, quels qu'ils soient. Cette association est forte. Il ne faudrait pas non plus faire d'amalgame entre l'Asloca et le RPSL, comme cela était le cas dans les propos tenus tout à l'heure. Chacun a une fonction et une utilité bien précises. En conséquence, le groupe socialiste et d'autres groupes de ce parlement, je pense, refuseront très clairement cet amendement cosmétique, mais dont la valeur symbolique est litigieuse.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Les Verts estiment aussi que cet amendement est purement idéologique: au nom des difficultés de la Ville, certains cherchent à couper dans les subventions aux associations, en l'occurrence le RPSL, qui luttent contre un certain nombre de maux de notre société. Beaucoup de personnes sont aux prises avec des difficultés pour payer leur loyer. Aujourd'hui, il suffit d'oublier de payer un mois de loyer, ou de ne pas pouvoir le faire, pour qu'une procédure s'engage. De l'aide pour les locataires est donc plus qu'utile. Même symbolique, cette coupe de 20 000 francs montre bien que le Parti libéral-radical soutient dans ses actions politiques.

M. Adrien Genecand (LR). Nous n'avons pas de problème à assumer la raison pour laquelle nous voulons couper cette subvention. Dans sa grande gentillesse, M^{me} Valiquier Grecuccio a oublié de donner le reste des membres du RPSL. Vous lui transmettez, Monsieur le président. C'est bien de citer Caritas, mais je peux vous citer le reste des membres: le Parti socialiste, les Verts, le Parti du travail, SolidaritéS... Je ne veux pas vexer les composantes de gauche que je n'aurai pas citées; elles y sont toutes.

La réalité est qu'on subventionne une association dont les membres sont politisés et qui sont parfois des associations politiques en tant que telles. Je rappelle quand même que la secrétaire générale de cette association est M^{me} Kast. Dois-je rappeler au Parti socialiste et aux gens qui est M^{me} Kast? (*Remarque.*) Vous l'assumez? Très bien. C'est votre présidente. Cela ne vous pose pas de problème? Il y a tout de même une certaine neutralité à avoir. Quand vous m'expliquez que le RPSL défend les locataires, et quand je vois que l'Asloca en est membre, je ne comprends pas ce qui se passe. L'Asloca ne fait-elle pas correctement son travail? Ai-je manqué quelque chose?

La seule chose dont je suis à peu près certain, c'est que le RPSL fait campagne à chaque fois qu'il le peut. Ce n'est pas normal. Une collectivité publique n'a pas pour rôle de subventionner des associations dont des partis politiques sont eux-mêmes membres. Nous avons déjà esquissé ce débat tout à l'heure avec

M. Holenweg, sur la question du financement des partis. Pour moi, cela reste du financement déguisé, point barre. Ce n'est pas acceptable en l'état.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 24 oui (2 abstentions).

Le budget du département des autorités, pages 1 à 3, est adopté.

Le président. Nous passons au département des finances et du logement. La présidente de la commission des finances, M^{me} Vera Figurek, et le rapporteur général, M. Alfonso Gomez, ne souhaitent pas prendre la parole.

Département des finances et du logement.

*Page 5, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

Le président. Nous abordons l'amendement suivant, qui demande la suppression du gel des postes vacants, soit une augmentation portée au budget de 1 776 483 francs. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Vera Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le groupe Ensemble à gauche vous propose de rétablir la situation qui a prévalu en 2014, où nous connaissions déjà un gel des postes vacants pendant une période de six mois. Or, dans son projet de budget amendé, le Conseil administratif nous propose de faire passer cette période de vacance de six à huit mois, c'est-à-dire deux mois supplémentaires. En clair, lorsqu'on doit repourvoir un poste, il y a un délai d'attente de huit mois. Autrement dit, pendant deux mois supplémentaires, le service tourne avec un effectif réduit.

Outre les problèmes que cela pose dans tous les départements et services, la question se pose de façon accrue dans les petits services, composés peut-être de deux ou trois personnes. Comment la chose se déroulera-t-elle? Deux mois, c'est énorme. C'est une surcharge de travail pour les travailleurs et les travailleuses qui sont déjà en place. Nous n'y voyons pas vraiment d'utilité puisque le budget est très réduit. On parle ici d'un montant de 1 776 483 francs, alors que, pour les travailleurs et les travailleuses, ces deux mois peuvent être longs quand on occupe l'équivalent de deux postes, avec une surcharge de travail.

Mesdames et Messieurs, nous vous proposons donc d'en rester à la durée de vacance antérieure. Nous trouvons déjà qu'un délai de six mois pour repourvoir un poste était long. Si les services ont pu fonctionner ainsi jusqu'à maintenant, ne les surchargeons pas encore. Ensemble à gauche est bien sûr très soucieux des conditions de travail et restera attentif à la situation de la fonction publique municipale à l'avenir. Nous vous invitons donc à accepter notre amendement.

Le président. Merci, Madame Figurek. Je vous donne le résultat après approbation du budget du département des autorités. Avant le vote, le projet de budget présentait un excédent de revenus de 13 695 francs; après le vote, ce chiffre est passé à 8 742 995 francs. Je donne maintenant la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Dans un monde idéal, Madame Figurek, le Conseil administratif n'aurait pas proposé au Conseil municipal un temps d'engagement plus long qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous n'aurions pas non plus gelé les charges liées au personnel de manière plus conséquente. Seulement, voilà, nous ne sommes pas dans un monde idéal. Il semblait essentiel au Conseil administratif de présenter un budget à l'équilibre, qui garantisse les prestations à la population et les mécanismes salariaux.

Il a donc fallu faire des arbitrages et certains ont été douloureux. Le Conseil administratif a opéré une première coupe dans les groupes 31, mais il a aussi proposé de ralentir l'engagement des collaborateurs et collaboratrices. J'espère que ce sera une mesure transitoire, pour l'année 2015, mais je maintiens qu'il serait judicieux de suivre cette proposition du Conseil administratif, à savoir conserver le gel des postes vacants, indépendamment des arbitrages que vous avez faits concernant le département des autorités, lors du premier débat. A la fin de cet exercice, si le budget devait être excédentaire, rien n'empêchera le Conseil administratif de revisiter cette mesure, qui serait alors certainement superflue, dans le cadre de la gestion du personnel. En l'état, je vous propose toutefois de suivre la proposition du Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous plaiderons également le rejet de cet amendement. Je rappelle que ce gel des postes vacants ne touche pratiquement personne, parce qu'il y a des délais de recrutement, d'engagement ou de dédite lorsqu'une personne démissionne, lorsqu'elle décède ou lorsqu'un poste est tout simplement à pourvoir.

Depuis 2011, la situation est la même, chaque année, quand on examine les comptes. J'ai toujours demandé l'augmentation de cette rubrique de 100 postes à 110 postes, ce que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont toujours refusé. Cette année, le Conseil administratif l'a fait; j'imagine qu'il cherchait des millions de francs pour équilibrer son budget et qu'il en a pris là. Il n'empêche que c'est une bonne mesure parce que cette provision se retrouve dans les comptes. Elle n'interdit l'engagement de personne: la procédure qui va d'une démission à un engagement prend toujours un certain temps. Dans les administrations, cela demande de trois à huit mois. Ce n'est pas notre faute; les procédures sont longues. C'est la réalité du terrain et cela représente environ 2,75% du personnel en général; je me suis amusé à faire le calcul.

Il n'y a donc pas péril en la demeure. Cette mesure ne menace personne parmi ceux qui sont en place et elle permet d'économiser près de 2 millions de francs au budget. Comme le Conseil administratif, je vous invite donc, chers collègues, à refuser cet amendement.

M. Adrien Genecand (LR). Cet amendement d'Ensemble à gauche est très tentant pour nous, car il met en exergue la pénibilité de l'exercice du budget pour le Conseil administratif, pour parvenir à cette grande farce qu'est un équilibre budgétaire à 13 000 francs...

Daniel Sormanni l'a expliqué tout à l'heure: ce gel des postes vacants reste clairement un mécanisme d'engagement, qu'on peut tout à fait ajuster sans réelle incidence. Manifestement, c'est un coussin de sécurité qui sert à équilibrer le projet de budget à 13 000 francs, alors que, en réalité, ce dernier aurait dû être déficitaire d'environ 2 millions de francs... Pour nous, ce que demande l'amendement ne répond pas à un réel besoin. Si l'administration peut fonctionner ainsi, laissons-la faire. En revanche, si vous redéposez cet amendement en troisième débat, nous serons très tentés de vous suivre...

M. Pascal Spuhler (MCG). On devrait plutôt saluer la mesure du Conseil administratif qui a décidé de prolonger le gel des postes vacants de deux mois pour faire une substantielle économie. Cette mesure crée un bénéfice pour notre budget, mais elle permettra peut-être à ce Conseil administratif de trouver les fameuses perles rares dont il a tant besoin pour ses services. Je pense là au directeur adjoint du Service du génie civil, engagé pour les services de M. Pagani et qu'on a été débaucher à La Roche-sur-Foron, ou encore au responsable de projet qui sera engagé au Service des sports, dans le courant du mois de février, et qu'on a été chercher à Thonon, plutôt qu'à Genève. J'espère donc que ces huit mois de gel des postes vacants permettront au Conseil administratif de porter une atten-

tion plus particulière aux chômeurs genevois et aux résidents genevois, ainsi que d'aller prendre dans ce réservoir les gens de qualité dont ses services ont besoin.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je sou mets au vote cet amendement qui demande une augmentation de 1 776 483 francs, et donc l'abandon de la prolongation de deux mois du gel de l'ouverture des postes vacants.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 62 non contre 9 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement (suite).

Page 5, politique publique 05, Administration générale,

groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. L'amendement suivant, déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, demande l'augmentation de 200 000 francs du budget consacré à la Cité des métiers, drastiquement diminué par rapport à l'édition 2012, puisqu'il est passé de 380 000 francs à 54 000 francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous connaissez la Cité des métiers. Cette exposition est organisée par un partenariat tripartite réunissant les représentants du patronat, avec l'Union des associations patronales genevoises, les syndicats, avec la CGAS, et l'Etat, notamment l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), ainsi que les centres de formation. Son objectif est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes – puisque cette exposition accueille des écoliers et des étudiants, mais aussi des chômeurs et des adultes en voie de reconversion professionnelle – de rencontrer tous les métiers et de recevoir toutes les informations utiles en un lieu unique, du 8 au 13 novembre 2015, à Palexpo.

Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) se fait fort de ce que l'ensemble des élèves puissent y passer, au moins une ou deux fois durant leur scolarité. Jusqu'à présent, vis-à-vis de ces 80 000 visiteurs, dont la moitié sont des jeunes et font donc partie de nos enfants, l'investissement de la Ville a toujours été à la hauteur des ambitions de celle-ci, soit une ville fortement impliquée dans la formation professionnelle des jeunes et des apprentis. Ce n'est pas la magistrate qui me contredira à ce sujet.

En 2006, 72 m² ont été loués, puis 277 m² en 2009, et 306 m² en 2012. L'exposition a lieu tous les trois ans. Elle ne fait pas nécessairement partie d'une ligne budgétaire, ce qui nécessite de réexpliquer l'importance de cette exposition tous les trois ans aux services de la Ville, afin que leurs responsables comprennent qu'il est très important qu'elle y soit associée. En 2012, la Ville était fortement impliquée. Je vous l'avais dit tout à l'heure, lors de la prise de position du Parti démocrate-chrétien sur le projet de budget. Son investissement total atteignait près de 400 000 francs, si on compte la location et la construction du stand, ce qui représente des frais, ainsi que le sponsoring, puisque la Ville se profilait en tant que partenaire et en tant que l'un des principaux sponsors de la Cité des métiers.

Cette année, j'ai eu la stupeur d'apprendre – je ne fais pas partie de l'organisation de cet événement; la chose est venue à mes oreilles – que la participation financière de la Ville s'élèverait à 54 000 francs, ce qui est un peu faible pour un événement de cet ordre, vous l'avouerez, Mesdames et Messieurs. Plus encore si l'on considère l'importance de la Ville. Celle-ci a beaucoup de choses à montrer dans une exposition de ce type: les pompiers, les agents de la police municipale et quantité de métiers qu'on ne trouve pas ailleurs, comme ceux des pompes funèbres ou du Grand Théâtre, bref tous les métiers dont la Ville est la fervente porteuse. Nous devons montrer que la Ville, à l'instar de grandes entreprises ou de grandes associations professionnelles de notre canton, est un soutien fort de cette Cité des métiers, comme les petites communes qui y prennent part.

C'est dans cet esprit, et non dans un esprit de polémique, que je vous propose, chers collègues, d'augmenter la somme allouée à cette exposition de 200 000 francs, afin que la participation de la Ville de Genève soit digne. Je rappelle qu'elle a donné plus de 1,25 million de francs pour l'exposition universelle de Milan. Ce n'est pas le sujet, certes, mais, si on peut encourager ce qui se passe ailleurs de la sorte, soyons au moins capables d'encourager ce qui se passe ici pour nos enfants et pour nos jeunes.

Le président. Merci, Monsieur Lathion. Je salue à la tribune la présence de nos anciens collègues, MM. les députés Thomas Bläsi et Christo Ivanov. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Natacha Buffet.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Merci, Monsieur le président. Je m'étonne d'intervenir directement après M. Lathion; je m'attendais à ce qu'un certain nombre de personnes prennent position sur le sujet, après que nous avons passé un certain temps à discuter des jetons de présence et des salaires des conseillers administratifs... Quand on parle de formation, un sujet qui a l'air de tenir à cœur à tout le monde, on se trouve face à une absence de prise de position. Je ne sais pas si c'est dû à un manque de courage...

Pour une ville qui se veut formatrice, comme M. Lathion l'a dit justement, pour une ville qui se dit un modèle en termes de formation pour les jeunes, je m'étonne qu'une Cité des métiers, dont le rôle d'information et d'orientation a une importance si vaste, se voie diminuée de la sorte. En tant qu'enseignante, j'ai eu un certain nombre d'élèves qui ont pu travailler pour la Ville de Genève et qui ont été très contents de leur travail. (*Brouhaha.*) On se rend compte que l'apprentissage est mal connu, pour ne parler que de cela. La magistrate cantonale socialiste le dit régulièrement; elle déplore cette situation, ainsi que la méconnaissance qui entoure cette formation professionnelle et qui fait que les jeunes la choisissent peu. Cela change gentiment; les mentalités évoluent. Le modèle suisse doit pouvoir être exporté à l'étranger; de nombreux pays espèrent adopter un système semblable.

La décision du Conseil administratif est étonnante. Elle a peut-être une justification, mais l'absence d'explication à cette coupe crée une confusion. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical tiennent à corriger le tir. Même s'il est évidemment trop tard, nous souhaitons avoir des informations sur cette décision. Je vous en remercie.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je crois, Madame Buffet, que vous êtes intervenue après M. Lathion parce que vous êtes membre du Parti libéral-radical qui a déposé l'amendement. C'est à ce titre que vous êtes intervenue rapidement, et non parce que le sujet ne passionne personne.

Je parlerai des ambitions du Conseil administratif en matière de formation. Dieu merci, elles dépassent la Cité des métiers, manifestation qui a lieu tous les trois ans à la Halle 7 de Palexpo. Elle fait également partie d'un programme de l'OFPC, basé à la rue Prévost-Martin, où une structure d'orientation des jeunes se trouve. J'imagine que certains de vos étudiants ont dû la visiter, Madame Buffet. Nous en sommes les partenaires. Certains volets du développement de la Cité des métiers à la rue Prévost-Martin ont été soutenus et sont toujours soutenus par la Ville de Genève, notamment par le biais du Fonds chômage. J'anticipe là sur un prochain débat, lors duquel il sera intéressant de voir comment vous vous positionnez.

Revenons à la Cité des métiers de Palexpo. Elle est totalement parallèle aux ambitions de la Ville. Celles-ci sont d'atteindre un nombre de 100 apprentis formés en Ville de Genève; dans le projet de budget 2015, il y en a 97. Notre municipalité ambitionne aussi de maintenir son effort en termes de jobs d'été. Elle veut continuer à être la commune, et même la collectivité publique, qui offre le plus de stages d'insertion, y compris dans les niveaux scolaires; je pense notamment au Service des classes d'accueil et d'insertion, où les jeunes ont particulièrement besoin d'être orientés. Ce sont vraiment les ambitions de la Ville de Genève et, au même titre que M. Lathion, qui l'a souligné, vous conviendrez que, depuis 2007, la Ville de Genève a particulièrement progressé quant au nombre d'appren-

tis qu'elle forme en son sein, mais également quant aux formes des stages qu'elle offre à des publics divers et variés.

Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle décidé d'être un partenaire moins généreux que par le passé envers l'édition 2015 de la Cité des métiers? D'abord, nous avons constaté que notre municipalité dépensait beaucoup d'énergie pour cette manifestation, et pas uniquement de l'argent. Je rappelle que nous sommes la seule commune de tout le canton à participer financièrement à la Cité des métiers. Comme M. Lathion l'a dit, notre stand était très important: il monopolisait 25 collaborateurs et collaboratrices et 40 apprenti-e-s en permanence, soit pendant une semaine.

Somme toute, le retour du groupe interdépartemental, enregistré au niveau de la Direction des ressources humaines et qui a travaillé à différentes éditions de cette manifestation, est que le bénéfice retiré de cette manifestation n'était pas à la hauteur de l'engagement financier et de personnel que nous lui consacrons. Cela ne veut pas dire que cette manifestation est inutile; elle accueille 70 000 visiteurs, dont 30 000 jeunes, qui ne sont pas tous de la ville de Genève. En outre, et surtout, le retour de candidatures pour les postes d'apprentis était faible, d'abord parce que nous avons d'autres filières de motivation à l'apprentissage – je parle des 97 places d'apprentissage que nous proposons de créer – et ensuite parce que la Cité des métiers de la Halle 7 est avant tout un espace de découverte ludique, où les jeunes sont très intéressés par les gadgets que les employeurs peuvent leur offrir, mais peu par la discussion. Dans tous les forums que nous avons organisés, il y avait une quasi-impossibilité de dialoguer avec les jeunes.

Pour cette édition 2015, après avoir discuté avec les différents partenaires, privés et publics, nous avons annoncé que la Ville de Genève réduirait la voilure financière. Concrètement, qu'avons-nous fait? Nous avons conclu un partenariat avec l'ensemble des communes genevoises. Cela me semble plus intéressant et plus intelligent, car il n'y a pas que la Ville de Genève dans ce canton. Il y a 45 communes. Elles ne sont pas toutes employeur au même titre que nous, mais d'autres communes urbaines pourraient aussi proposer des choses à la Cité des métiers. Pour l'édition 2015, l'idée est donc d'avoir un stand des communes, de la Ville et de l'Association des communes genevoises. La participation de la Ville n'a donc plus besoin d'être à la même hauteur financière qu'elle l'a été précédemment.

Là aussi, on peut s'étonner que la question de la Cité des métiers n'ait été abordée à aucun moment en commission des finances. J'aurais pu m'en expliquer. J'aurais pu venir avec les personnes qui ont mené ce projet au sein de la Direction des ressources humaines et qui en ont fait une évaluation. Celle-ci est positive quant à la manifestation, mais elle ne l'est pas pour la participation de la Ville de Genève dans le cadre de cette manifestation.

Ce débat empiète un peu sur la discussion liée à la répartition des tâches entre Canton et communes, parce que le rôle de la Ville de Genève n'est pas de soutenir

le DIP ou l'OFPC. Aujourd'hui, si on devait allouer des moyens supplémentaires, comme mon département l'a fait pour certains projets par le biais du Fonds chômage, alors il faudrait plutôt investir dans des programmes développés à la rue Prévost-Martin, où viennent se renseigner des jeunes qui souhaitent une orientation postscolaire, des jeunes qui en ont besoin. C'est pour ce type d'opérations qu'il faudrait renforcer les moyens financiers. On le voit très bien avec le Fonds chômage, dont les jeunes constituent les deux tiers de sa population: la problématique des jeunes en décrochage, en peine pour s'orienter et pour se projeter dans la vie professionnelle, est très importante pour ceux qui ont à peine terminé le cycle d'orientation, avec un niveau souvent très bas. Il s'agit avant tout de les former dans des branches aussi basiques que le français et les mathématiques. La Ville de Genève apporte un soutien à l'Etat sur ce volet-là.

Certains d'entre vous appellent à la prudence et à une gestion financière surveillée de la Ville dans la période que nous traversons; vous l'avez dit à répétitions reprises lors du débat d'entrée en matière sur le projet de budget. Je pense qu'il est désormais intelligent de participer à la Cité des métiers de Palexpo de manière raisonnable, en concertation avec les autres communes, et non au seul titre de la Ville de Genève pour le montant que nous avons fixé auparavant.

Un dernier détail d'importance: le projet actuel de la Ville de Genève n'est pas calibré sur un montant de 300 000 francs. Il ne sera pas possible de conserver les mêmes stands, ni le même type d'animations. Si la discussion s'était engagée plus tôt, nous aurions potentiellement pu revoir le projet. Aujourd'hui, à ce stade, on pourra donner de l'argent à l'Etat pour concrétiser la manifestation à la Halle 7 de Palexpo, mais on ne pourra plus atteindre l'engagement réel et concret de 25 collaborateurs et collaboratrices, ainsi que de 40 apprenti-e-s, sur le stand de la Ville de Genève.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis atterré que la Ville de Genève, après tout son discours sur la formation professionnelle et l'apprentissage, en arrive à nous dire qu'elle se considère comme n'importe quelle petite commune de 2000 à 3000 habitants et qu'elle participera à ce niveau-là à la Cité des métiers. A considérer l'investissement nécessaire, 54 000 francs équivalent à un tout petit stand à la Cité des métiers... Je suis vraiment atterré qu'on en arrive à ce type de position, qui prouve qu'on n'est pas capable de se remettre en question dans les faits.

J'ai bien entendu les propos de la magistrate: le concept 2012 de la Cité des métiers n'était pas satisfaisant. Plutôt que de revenir sur celui-ci et d'essayer d'envisager un engagement différent, mais quand même bien visible, on exclut l'idée de participer! On décide de financer la Cité des métiers comme sponsor, sans que la Ville de Genève soit présente comme elle l'a été par le passé. Je ne demande pas qu'elle soit présente de la même façon, mais l'investissement de

la Ville doit être visible et réel. Il doit correspondre à ce que nous, les citoyens de cette ville, nous attendons pour nos enfants. Qui visitera la Cité des métiers? Qui verra le stand de la Ville, qui est souvent la seule à pouvoir exposer certains métiers? Ce sont nos enfants; ce sont les étudiants de ce canton, et de notre ville aussi, qui sont très nombreux.

Je maintiens donc ma demande d'une rallonge de 200 000 francs à la Cité des métiers et j'espère bien, Mesdames et Messieurs, que vous vous rallierez à cet amendement. Ce n'est pas dans les paroles qu'on prouve ses actes. C'est notamment par l'argent que l'on consent pour de telles manifestations, importantes pour notre canton. Tous les trois ans, il faut faire accoucher la Ville de Genève au forceps pour qu'elle participe à la Cité des métiers: il y a peut-être une autocritique à faire dans l'accueil et la façon dont la Ville se lance dans ce type d'opération, plutôt que de dire que cela ne marche pas parce que les jeunes ne s'y intéressent pas et qu'il faut fermer le robinet.

Si la Fédération genevoise des métiers du bâtiment ou les autres associations devaient raisonner comme la Ville, en attendant un retour direct sur investissement, on pourrait terminer cette exposition. On pourrait mettre la clé sous le paillason. C'est le message que la magistrate vient de nous adresser. Je le trouve inadmissible et je vous invite vivement, chers collègues, à ne pas la suivre sur ce terrain-là.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 27 non (10 abstentions).

Département des finances et du logement (suite).

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. L'amendement suivant, déposé par le groupe libéral-radical, vise à faire passer la subvention Chômage – économie sociale et solidaire, du Fonds chômage, de 4 à 2 millions de francs, soit une diminution de 2 millions de francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Pour nous, la situation du Fonds chômage est assez simple: nous avons été peu convaincus par son utilité. Pour nous, le chômage en tant que tel ou la formation des demandeurs d'emploi restent une prérogative cantonale. C'est à ce niveau qu'il faut concentrer les moyens et s'occuper des gens de ce canton qui en ont besoin.

Ce n'est pas à la Ville de Genève de créer un Fonds chômage qui, pour la faire simple, développe quelques activités autour de certaines communautés, dans les associations, avec, souvent, un entrelacement de différents types de subventions. C'est cela qui nous pose vraiment problème dans le fonctionnement de ce Fonds chômage: des associations touchent de l'argent en direct une première fois, de la part de la Ville de Genève, puis une seconde fois, de la part du Fonds chômage; accessoirement, elles ont un crédit auprès de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondotec). C'est le summum de la non-transparence en Ville de Genève et de ce qu'il convient d'appeler, pour moi, le grand n'importe quoi. Je vous explique pourquoi.

Contre mon gré, malheureusement, je me suis rendu compte que ce Fonds chômage avait été audité. Je suis arrivé à la commission des finances et j'ai écouté les conclusions de ceux qui l'avaient audité et qui nous expliquaient à quel point il était exceptionnel. Il m'était resté quelques doutes, mais je m'étais dit qu'il fallait en laisser le bénéfice à ceux qui étaient censés être les experts de ce type d'études. Ma foi, on verrait, après utilisation des fonds qui avaient déjà été attribués, ce qu'il convenait de faire lors des dotations nouvelles.

Après cette audition en commission, quelle ne fut pas ma surprise de recevoir chez moi une magnifique brochure sur le fameux incubateur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de l'économie de gauche où les patrons sont gentils, parce que tous les autres patrons ne sont forcément, par opposition, ni sociaux, ni solidaires; ce sont de méchants capitalistes ou des ultralibéraux, pour reprendre les termes de Pierre Gauthier. L'économie sociale et solidaire a donc un incubateur, l'incubateur ESS. Mesdames et Messieurs qui nous regardez et nous écoutez, et qui êtes entrepreneurs, si vous n'êtes pas affiliés à l'économie sociale et solidaire, partez du principe que vous n'êtes ni sociaux, ni solidaires et que vous êtes donc probablement les pires escrocs de cette république, au service de votre seul capital et de vos seuls intérêts. Dans cette magnifique brochure, parmi ces entrepreneurs sociaux et solidaires, on découvre une personne qui a touché 15 000 francs pour lancer son business d'entrepreneur social et solidaire. Il se trouve – ô surprise! – que cette personne est celle qui a fait l'audit sur le Fonds chômage... Elle n'est pas belle, la vie? Vous pouvez développer votre business social et solidaire, puis la Ville de Genève vous octroie un mandat, dans lequel vous dites que ce que la Ville de Genève fait est exceptionnel!

Mesdames et Messieurs, c'est un problème institutionnel fondamental. C'est un vrai problème dans le fonctionnement de cette municipalité de ces vingt-cinq dernières années en termes de copinage. On en arrive à payer des gens qui développent leur business, pour ensuite leur confier un mandat qui consiste à juger la Ville de Genève. Ces mêmes personnes viennent en commission nous expliquer que tout est bien géré et magnifique... Elles oublient qu'il est nécessaire d'annoncer ses conflits d'intérêts lorsqu'on est sponsorisé. Si cela vous inté-

resse, il s'agit de M^{me} Christine Serdaly, ancienne députée du Parti socialiste. (*Remarque.*) Il est fondamentalement problématique d'en arriver à ces extrêmes: les gens expliquent que, parce que la main gauche les a nourris, ce que fait la main droite est sensationnel.

Dans le cadre du Fonds chômage et dans le cadre de l'incubateur ESS, on constate une pratique développée du copinage qu'il convient de dénoncer et de stopper immédiatement. C'est pourquoi nous vous proposons d'arrêter le subventionnement de cette activité, qui consiste à dérouler le tapis rouge à des gens, qu'on nourrit, qui développent des projets qui nous conviennent et qui sont très gentils avec nous quand on leur demande de justifier ce qu'on fait, preuves scientifiques à l'appui... C'est parfaitement inacceptable et c'est pourquoi nous le dénonçons. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Je salue à la tribune la présence de notre ancien collègue, M. Georges Queloz. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Nous avons eu un débat bref, mais très éclairant, sur la Cité des métiers, ainsi que sur la volonté du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical d'aider tous ces jeunes qui souhaitaient s'orienter le temps de quelques heures à la Halle 7 de Palexpo. Ses représentants nous expliquaient à quel point il était important que cette manifestation existe et qu'elle ne pourrait exister sans la Ville.

Eh bien, s'agissant du Fonds chômage et de la suppression que vous proposez, Monsieur Genecand, pour le groupe libéral-radical, laissez-moi vous dire qu'on parle très concrètement d'un outil qui permettra à des jeunes de se réinsérer professionnellement. Ce sont principalement des jeunes qui seront touchés par cette mesure. C'est bien d'aller à la Halle 7 de Palexpo pour voir les différents métiers et, notamment, le stand rutilant de la Ville de Genève que vous venez d'accepter, mais, après avoir rappelé que, en 2012, 2000 jeunes de la Ville de Genève sont à l'Hospice général, je dis que c'est encore mieux, s'ils ont décroché, que des structures leur permettent de se projeter dans une activité socioprofessionnelle. Le Fonds chômage sert exactement à cela.

Je peine à comprendre pourquoi on doit soutenir la Cité des métiers sans idéologie, ni parti pris, alors que la somme est jugée trop rondelette et importante quand il s'agit d'un objet concret de politique municipale, d'un outil qui soutient des jeunes de manière très pragmatique dans des projets socioprofessionnels. Nous avons un dispositif, mais nous ne sommes pas la seule commune à nous préoccuper de cette problématique: les communes de Meyrin, Vernier,

Onex, Lancy et Carouge ont également des dispositifs de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes. Le Fonds chômage n'est pas une lubie de la Ville de Genève qui voudrait favoriser ses petits copains – puisque c'est l'exemple que vous donniez, Monsieur. Sur celui-ci, certains éléments m'ont manqué, mais je suis sûre que vous me les donnerez dans un échange bilatéral.

Je me permets de lire un courrier reçu le 9 mai 2014 et que j'avais distribué en son temps à la commission des finances. Il est signé par le conseiller d'Etat Mauro Poggia: «Madame la maire, chère Madame, je suis convaincu de la nécessité et de l'intérêt de ce fonds en matière d'insertion sociale et de lutte contre le chômage, et partage votre volonté de renforcer la collaboration qui existe déjà entre la Ville et le Canton en vue d'obtenir un dispositif complémentaire et reconnu comme tel.» Si ce courrier vous a échappé, j'en donnerai bien volontiers copie à votre secrétariat qui vous le distribuera. Voilà un outil créé en 2003 par la volonté du Conseil municipal et je vous en sais gré. Cela n'a pas été une proposition du Conseil administratif, mais bien du Conseil municipal. Année après année, le Fonds chômage permet concrètement d'insérer des jeunes décrocheurs. Sans le fonds de la Ville de Genève, l'Etat ne pourra pas mener cette action. Il a validé ce dispositif; j'en veux pour preuve le courrier du conseiller d'Etat en charge de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

A part précariser et prêter l'avenir des jeunes de cette Ville, très concrètement, que cherchez-vous à faire avec cet amendement, Mesdames et Messieurs? Au vu de la situation compliquée de certains de nos jeunes, cet amendement est purement et simplement scandaleux. Il prêter le futur d'une partie de nos jeunes. Plus que quiconque, nous devrions être attentifs aux jeunes précarisés. (*Applaudissements.*)

M. Denis Menoud (HP). J'ai cru avoir une larme à l'œil en écoutant M^{me} Salerno... L'intitulé lui-même est déjà à la limite de l'imposture.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est le Conseil municipal qui l'a fait!

M. Denis Menoud. C'est la novlangue! Une économie «sociale et solidaire» signifie une concurrence déloyale entre des organisations subventionnées et les autres entrepreneurs. Le reste, on l'arrange...

J'ai cru avoir une larme à l'œil quand vous parliez de tous ces jeunes... Je croyais qu'il existait le Semestre de motivation (SEMO) de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)...

Ce Fonds chômage regroupe 6 millions de francs. Comment sont-ils dépensés? C'est extrêmement opaque. Je n'aurai pas des termes aussi vifs que M. Genevand – qui a une option idéologique archi-réactionnaire, comme on aurait dit à l'époque; le mot «chômeur» lui met des boutons, comme le mot «locataire» –, mais il faut être conscient, en l'occurrence, de la gestion opaque de ce fonds. Il existe plein de rumeurs sur le clientélisme. C'est évident: il suffit de voir les associations subventionnées et la composition des comités... C'est enfantin.

Un jour, nous avons auditionné l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), en partie subventionnée par ce fonds, je crois. Ses représentants voulaient une rallonge de plusieurs dizaines de milliers de francs pour le placement de gens qui n'étaient même pas des chômeurs; ils sortaient de prison. Cinq personnes étaient prévues pour placer trois personnes dans l'année, pour des sommes colossales... Cela veut dire que des doublons existent aujourd'hui par rapport à des services de l'Etat qui fonctionnent, peu ou prou, ou à d'autres associations. Il est clair que des organisations existent pour placer les chômeurs: au sein de l'OCE, l'Office régional de placement fait malgré tout son boulot, qu'on le veuille ou non – un bon boulot, dans ses limites. Pour les conseils juridiques, il ne faut pas s'adresser à l'OSEO, à la Boîte à boulots et autres compagnies du genre; il faut aller voir le Trialogue ou l'Association de défense des chômeurs et chômeuses. Là, on fait du concret.

Derrière cette novlangue, il y a un gâteau que certains se partagent. On a parlé de «copains», je n'en sais rien, mais la saisie de la Cour des comptes s'impose pour clarifier ce fonctionnement archi-glauque. Mais – il y a toujours un «mais» – défendre une position scientifique, pour autant que cela puisse exister dans ce cas, n'est pas la même chose que communiquer. Or, cet amendement du Parti libéral-radical stigmatise les chômeurs, objectivement. Peut-être à raison, il dénonce des faits et des combines. Dans le même temps, cela donne une image publique négative des chômeurs qui me semble difficile à défendre. Effectivement, on peut formuler d'énormes critiques sur ce fonds et saisir la Cour des comptes, mais cela me semblerait une mauvaise politique de vouloir réduire ce compte sur la base de on-dit et d'éléments extrêmement ténus.

Le président. Merci, Monsieur Menoud. Le bureau a décidé de clore la liste des prises de parole. Il reste huit personnes inscrites: M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, M. Eric Bertinat, M^{me} Maria Pérez, MM. Marc-André Rudaz, Christophe Dunner, Pierre Gauthier, Simon Brandt et M^{me} Sandrine Salerno. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Laurence Fehlmann Rielle.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Merci, Monsieur le président. (*On entend des fifres et des tambours au-dehors.*) Voilà encore un amendement du

Parti libéral-radical qui essaie de prouver sa grande vision face à la Ville de Genève et à ses ambitions. Après avoir essayé de couper les annuités du personnel de la fonction publique, après avoir coupé dans les prestations des groupes de comptes 31, il s'attaque maintenant aux personnes les plus fragiles de notre société. Voilà donc la politique du Parti libéral-radical! Couper 2 millions de francs dans le Fonds chômage est inadmissible et les socialistes refuseront bien évidemment cet amendement.

Rappelons quelques éléments. Le Centre d'analyse territoriale des inégalités a établi qu'environ 11% des presque 200 000 habitants de Genève sont au bénéfice de l'aide sociale et que 50% des chômeurs du canton vivent en ville de Genève. C'est un indicateur de la précarité qui s'installe dans notre ville, raison pour laquelle on a besoin d'un budget fort qui permette une certaine redistribution des revenus. Il faut absolument lutter contre les inégalités.

On doit peut-être le rappeler: le Fonds chômage a pour but l'insertion et la réinsertion, sociales et professionnelles, en particulier des jeunes. Il est un peu mal nommé. La diversité de ses prestations, de ses prestataires, par les associations soutenues, et de ses bénéficiaires gêne nos collègues de droite, car c'est un peu trop complexe, évidemment... La réalité est compliquée! Le Fonds chômage délivre une foule de prestations, qui ne sont justement pas des doublons. M^{me} Salerno l'a rappelé tout à l'heure: l'action municipale vient en complément des prestations fédérales, qui se reportent sur les cantons, alors que les cantons eux-mêmes, en tout cas le Canton de Genève, sont absolument défaillants quant à certaines prestations sociales. (*Fifres et tambours au-dehors.*) C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève a le devoir de pallier les lacunes de l'action engagée pour ces problématiques.

M^{me} Salerno a aussi rappelé que le Canton soutient le Fonds chômage et les prestations qu'il propose. Les élus de droite qui ont déposé cet amendement seraient donc bien avisés de s'en souvenir. Je pense au Parti libéral-radical et à M. Adrien Genecand, qui évidemment n'écoute pas... Il n'était pas présent en commission quand nous avons auditionné l'Hospice général, il y a quelques mois, ni quand nous avons auditionné l'OCE. Il nous avait clairement été dit qu'un certain nombre des bénéficiaires de l'Hospice général pouvaient aussi bénéficier des prestations du Fonds chômage et que le taux de réinsertion était significatif. Ces prestations correspondent donc bien à un besoin dans notre Ville. C'est pourquoi nous devons continuer à soutenir ce fonds.

Rappelons aussi que 80% des bénéficiaires du Fonds chômage sont sans formation professionnelle. La moitié d'entre eux ont arrêté leurs études au niveau du cycle d'orientation. Beaucoup de jeunes sont donc concernés et tout le monde devrait y être sensible, qu'on soit de gauche ou de droite. Si nous voulons un avenir, nous avons l'obligation de soutenir les jeunes et de leur offrir un espoir, sans laisser un certain nombre d'entre eux sur le bord du chemin.

Je reviens à l'évaluation de ce dispositif et aux propos presque diffamatoires qui ont été proférés. Le cabinet de consultants qui a mené l'audit comprend une ancienne députée socialiste, en effet, mais également un partenaire qui est tout sauf de gauche. Ce monsieur est plutôt radical et peut-être inscrit au Parti libéral-radical, désormais; je n'en sais rien. Parler d'une personne et pas de l'autre ne vise qu'à remettre l'évaluation en question. Celle-ci n'est d'ailleurs pas qu'élogieuse: elle dit qu'il faut poursuivre la démarche et améliorer les qualifications des bénéficiaires; elle dit qu'une marge de progression existe. Ce n'est pas une évaluation complaisante.

Couper dans ce Fonds chômage est absolument irresponsable. Cela revient à s'attaquer aux plus faibles. Le Conseil municipal transmettrait là un très mauvais message à cette population et à la population en général. Chers collègues, les socialistes vous recommandent donc de refuser cet amendement et demandent le vote nominal.

M. Eric Bertinat (UDC). Le fond du problème a été soulevé à la fois par M. Menoud et par M^{me} Fehlmann Rielle, à savoir que ce n'est pas un fonds destiné au chômage. (*Fifres et tambours au-dehors.*) C'est là le problème. C'est un fonds de réinsertion, de formation et, éventuellement, d'aide à la recherche de stage, mais ce n'est pas un fonds de chômage. Il n'y a pas de parallélisme à faire entre ce que le Canton apporte face au chômage et ce que la Ville apporte. C'est la première remarque que je ferai.

La deuxième remarque est que ce Fonds chômage, qui devrait s'appeler différemment, souffre de son histoire. Il draine en son sein différentes sortes d'aides apportées à la population. Contrairement à ce que M^{me} Fehlmann Rielle dit, cette aide n'est pas destinée à toute la population. Elle vise une population bien ciblée, précaire et qui peine à revenir sur le marché du travail. C'est aussi une population étrangère, implantée depuis peu à Genève. Preuve en est qu'une bonne partie de l'argent octroyé à ces associations vise simplement à donner des cours de français, voire à aider ces personnes à s'intégrer. Je le relève dans le rapport qui a été fait cette année: c'est le cas du projet ASUMIR, de l'association Découvrir, qui informe les femmes sur les procédures nécessaires à leur intégration professionnelle. On est bien loin d'un fonds de chômage qui aiderait financièrement les personnes en situation précaire et qui auraient des problèmes pour survivre.

Tout a été dit ou presque. J'ai une dernière remarque sur l'affirmation de M^{me} Fehlmann Rielle, qui disait que les prestations du Fonds chômage s'adressent à toute la population. Non. Combien de personnes concernent-elles? Je me base sur un rapport de la commission des finances qui a été fait en début d'année: 833 personnes ont été aidées par le Fonds chômage, qui dispose de 6 millions

de francs. Sur ces 833 personnes, le taux de succès – je ne sais pas dans quelle mesure on peut utiliser ce terme – est de 40%, ce qui n'est pas mal, j'en conviens. Seules 339 personnes ont donc retrouvé, peut-être pas une place, mais en tout cas un stage ou un emploi de solidarité. Cela veut dire que le système coûte très cher et qu'il y a lieu de revoir ce Fonds chômage. Si j'ai bien compris, il sera repensé; on doit s'adapter à la situation actuelle et mieux cibler les populations précarisées. Ce ne sont plus seulement des migrants; aujourd'hui, à Genève, chacun y a droit, malheureusement.

Je relève un dernier point. On ne supprime rien du tout: l'amendement demande à baisser le budget du Fonds chômage de 4 à 2 millions de francs. Il disposerait encore d'assez d'argent pour pouvoir fonctionner. L'impact direct de cet amendement sur les programmes 2015 est donc inexistant. Le but est simplement de ramener le montant budgété à 2 millions de francs, que nous estimons tout à fait suffisants pour tenir les engagements pris jusqu'à présent.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand que j'ai écouté attentivement ce qu'il a dit. Voici la réponse du groupe Ensemble à gauche. Nous pensons que le chômage est bien trop important à Genève pour qu'on balaie cette problématique d'un revers de manche. A écouter les interventions des bancs d'en face, racontant diverses anecdotes liées à l'utilisation du Fonds chômage, à les mettre en lien avec certaines affirmations rapportées par les membres de mon groupe qui siègent à la commission des finances, il faudrait effectivement revoir le fonctionnement du Fonds chômage. Nous partageons le point de vue de M. Genecand.

Il peut arriver qu'il y ait ici et là quelques abus, ainsi qu'un «business social et solidaire», pour vous citer. Je me réjouis que ces propos viennent de vos bancs et que M. Genecand parle de dumping salarial, sachant qu'Ensemble à gauche a dénoncé le statut des emplois de solidarité (EdS) qui, eux, relèvent du dumping salarial, soit un emploi occupé par une personne payée à moindre prix. M. Genecand ne m'écoute pas... (*Commentaires.*) La création de ce statut d'EdS par M. Longchamp, alors que les emplois temporaires cantonaux étaient supprimés, a obligé la Ville à s'adapter. L'aide aux chômeurs, notamment en fin de droits et qui ont un désir de réinsertion professionnelle, n'est pas la seule prérogative du Canton; les communes ont aussi un rôle à jouer. C'était en tout cas la volonté de la majorité de gauche du Conseil municipal. M. Genecand a raison: des personnes se sont engouffrées dans le système des EdS, en profitant de monter une société avec des travailleurs à bon compte et des produits facturés au prix du marché, en tirant çà et là des ficelles pour faire rentrer de l'argent et en organisant la précarité sous couvert de bonne conscience. Je vous rejoins en cela, Monsieur Genecand. Vous avez parlé de dumping salarial.

Monsieur le président, nous déposerons en janvier un projet de règlement. Cela nous semble préférable à des coupes à la louche telles que demandées par le Parti libéral-radical – vous lui transmettez, Monsieur le président. Au lieu de couper 2 millions de francs et de vous priver d'un outil nécessaire aux chômeurs, aux personnes en fin de droits et aux jeunes, comme M^{me} Salerno l'a expliqué, il vaudrait mieux demander les comptes des associations subventionnées par ce fonds. Je vous rejoins: il est anormal qu'une association touche une subvention et de l'argent du Fonds chômage et de la Fondetec. Je sais très bien à quelle société vous faites référence: en subventionnant cette société à responsabilité limitée (Sàrl), nous subventionnons de grands centres commerciaux... Nous devons donc définir ce que nous voulons faire du Fonds chômage. Ensemble à gauche préconise qu'il aide des personnes. Il ne s'agit pas de nourrir de grandes familles qui tiennent de grands centres commerciaux.

Il faut effectivement réexaminer l'outil pour mieux l'utiliser, mais ce n'est pas l'heure, aujourd'hui, de couper à la louche. Comment savez-vous, Monsieur Genecand, que 2 millions de francs de moins atteindront la subvention que vous désirez couper? Vous n'en savez rien. En revanche, ce que vous pouvez faire, c'est travailler avec nous, en janvier, pour redéfinir à qui doit aller l'enveloppe du Fonds chômage. Je salue le fait que vous dénonciez le dumping salarial, mais nous nous opposerons à cette coupe.

Le président. Monsieur Genecand, la liste des prises de parole est close. C'est pourquoi votre nom a été effacé. Si vous pensez avoir été mis en cause, le bureau ne l'estime pas. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Marc-André Rudaz.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Merci, Monsieur le président. Ce soir, nous avons entendu le préopinant de mon parti, M. Bertinat. Il a parlé du Fonds chômage avec ses connaissances et il a en grande partie raison, mais ce n'est pas parce qu'il est membre de mon parti qu'il a forcément toujours raison. La droite du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical veut soustraire de l'argent à ce Fonds chômage, alors qu'elle a mis nos populations au chômage avec les accords sur la libre circulation. Et nous devrions les suivre, maintenant?

Il faudra réfléchir au Fonds chômage. L'an prochain, on devra étudier l'utilisation des fonds association par association, pour voir s'ils sont dépensés à tort et si tout cela est une bêtise.

Cela dit, des centaines, des milliers de personnes n'ont plus de travail et se retrouveraient à l'Hospice général sans ce Fonds chômage! Bien qu'étant de

droite, et n'en déplaie au Parti libéral-radical et au Parti démocrate-chrétien, je pense que l'Union démocratique du centre, qui est là pour soutenir la majorité de la population, que certains ont mise dans le pétrin – elle ne s'y est pas mise toute seule –, défendra le Fonds chômage. (*Applaudissements.*)

M. Christophe Dunner (Ve). Le canton de Genève connaît une situation particulière en termes d'emploi. Il y a actuellement 100 000 emplois de plus qu'il n'y a de personnes actives, avec toutefois un taux de chômage élevé. Les chômeurs actuellement inscrits au chômage et les personnes à l'aide sociale ne correspondent pas forcément aux emplois mis sur le marché. (*Brouhaha.*) C'est pourquoi tous les outils disponibles pour aider à la réinsertion... Excusez-moi, mais je n'arrive pas à parler dans ce brouhaha.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande un peu d'attention pour que l'orateur puisse s'exprimer dans le calme, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs... Monsieur Dunner, je ne m'explique pas cette effervescence soudaine.

M. Alexandre Wisard (Ve). Demandez à M. de Kalbermatten... Il y a un caucus du Parti démocrate-chrétien...

Le président. S'il vous plaît. La parole est à M. Dunner et il devrait pouvoir s'exprimer dans le calme et une ambiance d'écoute. (*Brouhaha.*) Visiblement, mes demandes sont sans effet. Si vous avez à discuter, faites-le dehors. C'est difficile pour l'orateur. Merci.

M. Christophe Dunner. Je disais donc que tous les outils de lutte contre le chômage, ainsi que ceux favorisant la réinsertion sociale et professionnelle, sont à saluer. En ce sens, le fait que la Ville de Genève mène une politique active pour aider les 12 000 chômeurs et personnes inscrites à l'aide sociale est à saluer. D'autant plus que, comme chacun sait, les villes, et plus particulièrement les villes romandes, connaissent un taux de personnes à l'aide sociale supérieur à la moyenne suisse. Si on prête une attention au bien-être de la population de notre ville, il est sain de soutenir tous les efforts visant à remettre ces personnes dans le circuit de l'emploi. Dans ce cadre, le Fonds chômage est un outil indispensable.

En réponse aux accusations de copinage, je demande si l'Hospice général, l'OCE, l'OFPC, la Fédération des entreprises romandes (FER), l'Université et la

Haute Ecole spécialisée (HES) sont susceptibles de copinage dans l'attribution des montants du Fonds chômage. Quant aux accusations de succès ou d'insuccès, je vous invite à vous pencher sur les taux de réinsertion que le Fonds chômage connaît: 40% de réinsertion de personnes en grande difficulté est un taux extrêmement élevé. Il faut le saluer. Beaucoup de personnes actives dans la réinsertion à Genève aimeraient atteindre ce taux.

Grâce au Fonds chômage, il est possible de créer des emplois locaux, durables et accessibles à des personnes faiblement ou non qualifiées, voire d'offrir un premier emploi à des jeunes et de leur mettre le pied à l'étrier. Ils se retrouvent ainsi dans le monde professionnel et commencent à bénéficier des prestations et du soutien d'un employeur, ainsi que d'un réseau professionnel, de collègues et d'amis. Etant donné l'utilité manifeste de ce fonds, en faveur de la population précarisée de notre Ville de Genève, les Verts soutiennent le Fonds chômage et s'opposeront à cette coupe.

Le président. Merci, Monsieur Dunner. Je salue à la tribune la présence de nos anciens collègues, MM. René Winet et Roger Michel. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier. (*Fifres et tambours au-dehors.*) Vous renoncez? Oui, alors je passe la parole à M. le conseiller municipal Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. En complément aux déclarations de mon collègue Genecand, j'aimerais revenir sur un aspect qui n'a pas été évoqué dans le cadre de ce débat. (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Brandt. Ce n'est pas vous qui êtes en cause, mais on n'entend rien. Il y a déjà les tambours de l'Escalade dans la cour... Messieurs, à ma droite, si vous pouviez discuter ailleurs ou cesser... On n'entend strictement rien. Chut, Monsieur Haas! Merci. Monsieur Brandt, vous pouvez poursuivre.

M. Simon Brandt. Merci, Monsieur le président. J'apporte un complément sur l'utilité et le fonctionnement de ce qu'on appelle abusivement, selon le Parti libéral-radical, le Fonds chômage. (*Fifres et tambours au-dehors.*)

Nous ne nous opposerons pas à dépenser de l'argent pour réinsérer des chômeurs, encore moins pour aider des gens qui en ont réellement besoin. Nous souhaitons mettre le doigt sur un aspect que nous jugeons problématique: la gestion

de ce fonds. Mon collègue Genecand l'a explicitée une première fois en évoquant l'audit de ce fonds, mené par des personnes subventionnées par un organisme de la Ville, ce qui montre donc que l'indépendance qu'on aurait été en droit d'attendre des auditeurs n'a sans doute pas été entièrement satisfaisante. Cette indépendance peut d'autant plus être remise en question que, par moments, à la lecture précise du rapport, certains paragraphes entiers sont des copiés-collés de discours de M^{me} Sandrine Salerno, respectivement de postures politiques de l'Alternative. Je dis bien du mot pour mot. Je veux bien que les grandes idées se partagent, mais, dans le cas d'espèce, si on était à l'Université, on appellerait cela du plagiat.

Le principal point qui pousse le Parti libéral-radical à la critique du Fonds chômage tient au manque de transparence de son fonctionnement. Au mois de septembre, nous avons demandé à recevoir les comptes des associations soutenues par le Fonds chômage. Nous les avons reçus il y a trois semaines. Il a donc fallu deux mois pour qu'on nous transmette ces documents, après que nous les avons réclamés à quatre reprises en commission. Quand vous lisez les comptes de ces associations – je ne donnerai pas de nom –, vous tombez sur un aspect très intéressant pour une partie d'entre elles: ces associations, à vocation sociale et de réinsertion de chômeurs, qui reçoivent des fonds publics, reversent de l'argent à d'autres, avec, à plusieurs reprises, la mention «mandat de frais de direction». Ainsi une association, soutenue à hauteur de quelques centaines de milliers de francs par année, reverse-t-elle chaque année 280 000 francs à une autre Sàrl. Cela s'appelle un manque de transparence, pour ne pas dire davantage. Etant donné que M^{me} Salerno prendra la parole pour s'expliquer, puisqu'elle ne l'a pas fait en commission, j'aimerais qu'elle nous dise comment son département peut laisser des associations subventionnées par l'argent public reverser leur subvention à d'autres associations, voire à des sociétés. Est-ce là la lutte contre le chômage que l'Alternative veut? Ou a-t-on simplement soulevé un point sensible qui est que, davantage que le Fonds chômage, on devrait appeler cette structure le Fonds copinage?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviendrai brièvement sur trois points relatifs à votre projet d'amendement. Voilà, M. Sormanni a regagné sa place; il m'écoute, tout va bien dans le meilleur des mondes.

Ma première remarque fait écho aux propos de M. Bertinat sur la dénomination du Fonds chômage. Oui, vous avez raison; on devrait l'appeler le Fonds pour l'insertion socioprofessionnelle. Ce fonds a été voulu en 2003 par le Conseil municipal; c'est lui qui l'a dénommé ainsi. En tant que conseillère administrative, je n'ai pas la capacité de renommer le fonds. Pour renommer le fonds ou changer son fonctionnement, il faut passer par le Conseil municipal, puisque

c'est un règlement du Conseil municipal qui l'a créé. Si vous faites une proposition de dénomination de ce fonds plus correcte, je vous soutiendrai. Je vous applaudirai même des deux mains, mais je dois vous dire que, si ce n'était pas un périple audacieux que de passer devant le Conseil municipal avec un règlement du Conseil municipal lorsqu'on est conseillère administrative, cela fait bien longtemps que j'aurais dénommé le Fonds chômage autrement. Parce que ce n'est pas un fonds consacré au chômage, mais à l'insertion socioprofessionnelle; vous avez raison. Encore une fois, ce n'est pas moi qui l'ai nommé ainsi; c'est le Conseil municipal. Ce qu'il a fait en 2003, il pourra le défaire en 2015 s'il le souhaite. Si ce point vous permet d'adhérer au maintien du fonds, je serai fort contente du débat que nous venons d'avoir.

Ma deuxième remarque porte sur le fonctionnement du fonds. Là, je récusé toutes les remarques faites sur la gestion opaque ou le copinage, incompréhensibles sur le fond. Je m'insurge contre ces affirmations scandaleuses, diffamatoires et graves, qui accusent les membres de la commission consultative qui gère le Fonds chômage de fonctionner par copinage, influence ou je ne sais quel autre terme que vous avez employé. D'abord, il s'agit d'argent public, pour lequel on rend des comptes. Ensuite, la commission de gestion du Fonds chômage comprend le directeur adjoint de la FER, la présidente de la CGAS, un représentant de l'Université de Genève, un représentant de la HES, des fonctionnaires cantonaux, la directrice adjointe de l'OCE, le directeur adjoint de l'Hospice général... Je peux continuer la liste, mais, aujourd'hui, malgré M. Menoud qui râle dans son coin contre mes propos, je pense qu'il faut savoir raison garder. On ne peut pas commencer à accuser des personnes, dont la dignité ne devrait pas être entachée (*commentaires*) d'accusations de copinage ou de fonctionnement glauque et opaque, au motif que nous sommes à la veille d'une échéance électorale et que cela fait bientôt douze heures qu'on est reclus dans cette salle. Ce sont les mots que j'ai entendus et je pense qu'ils sont graves.

Dernier point: si vous n'êtes pas satisfaits de la gestion du fonds, changez-la! M^{me} Pérez vous l'a proposé. C'est votre règlement, depuis 2003. On est en 2014. Qu'avez-vous fait? Rien! Zéro proposition de modification du règlement. Vous en êtes insatisfaits? Vous pensez que la gestion manque de transparence et qu'elle est opaque, mafieuse, frauduleuse? Mandatez la Cour des comptes, Mesdames et Messieurs! J'en serai la première aise. Je ferai le courrier avec vous, Monsieur Genecand. C'est scandaleux! C'est scandaleux que d'avancer sur le terrain d'une soi-disant gestion problématique de ce fonds par la Ville de Genève, alors même qu'un conseiller d'Etat, qui n'est pas de mon bord politique, m'a écrit il y a six mois pour louer la complémentarité entre l'action du Canton et l'action de la Ville. Quand on salit une collectivité publique, on les salit toutes! (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Merci, Madame Salerno. Monsieur Menoud, la liste des prises de parole était close et le bureau considère que vous n'avez pas été mis en cause. Il s'est concerté et je vous prie d'accepter sa décision. Nous votons maintenant cet amendement, qui demande donc la réduction de 2 millions de francs de la subvention Chômage – économie sociale et solidaire. Je rappelle que le vote nominal avait été demandé.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 23 oui (6 abstentions).

Ont voté non (45):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (23):

M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Lionel Ricou (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Département des finances et du logement (suite).

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (page 1 des subventions).

Le président. Nous passons à l'amendement suivant, déposé par Ensemble à gauche, qui demande une augmentation de 286 000 francs de la subvention Solidarité internationale. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. La raison de cet amendement est que la part de la solidarité internationale stagne dans le budget de la Ville depuis deux ans. Elle représentait 0,59% du budget 2013 et 0,603% du budget 2014. Cette année, d'après nos calculs basés sur les critères de la Direction du développement et de la coopération (DDC), il y a même un léger recul; elle repasse en dessous de la barre de 0,6%, à 0,597%. Cet amendement ne coûte pas grand-chose: cette augmentation de 286 000 francs vise à maintenir l'objectif du 0,7% du budget.

Cet objectif figure non seulement dans le programme du Conseil administratif, mais il est également partagé par la Suisse, quand elle dit adhérer aux objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il consiste à consacrer 0,7% du budget du produit inté-

rieur brut ou du budget des collectivités publiques à l'aide publique au développement. (*Brouhaha.*)

C'est vrai qu'il s'agit d'un chiffre symbolique. On aurait pu dire que l'objectif était à 0,8% ou 0,6%, mais la signification de l'adhésion à cet objectif revient à reconnaître qu'il y a un problème dans le monde et qu'on s'engage pour essayer de le résoudre. (*On entend de la musique au-dehors.*) La Ville de Genève reconnaît l'existence de ce problème et elle prend au sérieux son rôle et sa place de ville hôte ou de ville siège de nombreuses organisations internationales, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'ONU, l'Organisation mondiale de la santé et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Je ne veux pas vous faire maintenant une longue démonstration de l'ampleur de ce problème du développement et de la manière dont il affecte nos sociétés. Je me limiterai au dernier exemple en date: celui des réfugiés de la guerre civile en Syrie. Mesdames et Messieurs, ces derniers jours, vous avez tous entendu les appels du Programme alimentaire mondial, qui n'avait même pas assez d'argent pour la nourriture. On compte plus de 6 millions de réfugiés internes en Syrie et plus de 2,5 millions de réfugiés dans les pays limitrophes. Comment ne pas comprendre que la seule option qu'il reste à ces gens est de risquer leur vie dans un naufrage en mer Méditerranée pour trouver un espoir ailleurs? On parle ici de la pénurie des fonds pour la nourriture, même pas des fonds pour le logement, la santé ou l'éducation de ces gens.

La Ville peut déclarer qu'elle adhère à cet objectif de 0,7%. Avec 1 million de francs, elle adhérerait à cet objectif internationalement reconnu pour la solidarité. Cette année, Ensemble à gauche a décidé de ne pas mettre la barre trop haut; nous connaissons les priorités politiques de la majorité de ce parlement aujourd'hui. Nous demandons simplement de maintenir le 0,7% comme objectif. Avec le montant évoqué par notre amendement, de 286 000 francs, puis à coups de 250 000 francs par an, on l'atteindrait en 2018. C'est la seule chose que nous vous demandons aujourd'hui: non pas de résoudre les problèmes dans le monde, mais de reconnaître que ces problèmes existent et que des efforts sont à faire au niveau planétaire pour les résoudre. Nous devrions assumer notre responsabilité dans ce processus, d'autant plus en tant que ville siège du CICR, de l'ONU... Nous ne vous demandons pas la lune: pour 100 francs dépensés par la Ville, nous vous demandons d'allouer 62,5 centimes, au lieu des 59,9 centimes actuels, à la solidarité internationale. Il ne me semble vraiment pas que cela va très loin.

C'est une manière d'affronter les problèmes. D'autres forces politiques, sur les bancs en face des nôtres, préfèrent prendre les migrants, les exilés et les réfugiés comme un bouc émissaire évident. Ils attaquent les plus faibles pour rejeter sur eux la faute de bien d'autres problèmes que nous avons. Nous vous demandons de prendre au sérieux ce tout petit 0,7% de la solidarité. Engageons-nous concrètement pour cet objectif.

Je terminerai en rappelant comment l'ancien président de la commission des finances, M. Lathion, a apprécié et souligné l'excellent travail de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS). Ces 286 000 francs supplémentaires que nous accepterions maintenant, afin de rester crédibles face à nos objectifs, seraient donc entre de bonnes mains. Même quelqu'un du centre droit comme M. Lathion l'a reconnu, ce dont je suis très content.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviendrai sur plusieurs amendements relatifs à la même problématique, celle de la solidarité internationale. D'un côté, il y a l'amendement du groupe A gauche toute...

Des voix. Ensemble à gauche!

M^{me} Sandrine Salerno. Ensemble à gauche, oui. Désolée, mais vous changez souvent de nom, quand même... (*Rires.*) Ensemble à gauche propose une augmentation sensible des lignes dédiées à la coopération et au développement. De l'autre, le Parti libéral-radical propose, lui, la suppression et le transfert à la Confédération de cette aide de la Ville, si j'ai bien compris son amendement, mais il sera développé ultérieurement. J'interviendrai une seule fois parce que la thématique est la même et vous ne m'en voudrez pas, Mesdames et Messieurs.

Ce soir, au nom du Conseil administratif, je plaiderai le statu quo, c'est-à-dire la non-entrée en matière sur l'amendement du groupe Ensemble à gauche et sur l'amendement du groupe libéral-radical.

Aujourd'hui, je peux me rallier à 100% à l'argumentation de M. Schnebli et, durant cette législature, nous avons fait un bond en avant considérable quant à la dotation financière et aux outils de gestion de la solidarité internationale. Nous avons créé des postes pour la gestion de ces dossiers. Force est de constater que nous avons l'équivalent de deux postes à plein temps pour gérer l'ensemble des dossiers qui parviennent à la Ville de Genève. Continuer à augmenter la dotation financière sans avoir les ressources humaines en parallèle, soit des collaborateurs et des collaboratrices qui travaillent avec les associations pour définir les projets et les rendre crédibles, afin qu'on puisse statuer en commission consultative spécialisée ou au sein du Conseil administratif, est un chemin impraticable. En Ville de Genève, aujourd'hui, nous sommes à 0,6%. Vous l'avez écrit et défendu, Monsieur Schnebli. Au niveau genevois, nous sommes l'une des collectivités publiques qui fait son travail dans ce domaine. C'est tant mieux, car nous sommes une ville internationale et nous avons aussi cette mission-là. En 2018, nous atteindrons l'objectif du 0,7%, mais augmenter la ligne, et donc les fonds sous ges-

tion, en 2015 rendrait difficile la capacité de la Ville à dépenser ces sommes. Aujourd'hui, nous n'avons pas assez de collaborateurs et de collaboratrices pour avaliser les dossiers de manière consciencieuse. Parfois, cela prend du temps en raison de l'éventuel accompagnement des associations.

C'est pourquoi, même si je peux partager l'élan de M. Schnebli sur le fond et me rallier à son discours, je pense que l'augmentation de cette dotation est aujourd'hui prématurée et je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas soutenir l'amendement défendu par M. Schnebli.

J'en viens aux amendements du Parti libéral-radical, qui visent à transférer l'argent de la Ville à la Confédération, au motif que cela sera vraisemblablement plus efficace et plus efficient – c'est la terminologie que vous chérissez. Je pense que c'est une très mauvaise proposition. Nous sommes une ville internationale, nous avons donc un rôle à jouer en tant que Ville de Genève pour développer une stratégie de solidarité internationale.

Le président de la Confédération, Didier Burkhalter, du Parti libéral-radical, a signé le Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, déposé par le Conseil fédéral en date du 19 novembre 2014. La stratégie de la Confédération n'est pas une *Alleingang* dans le domaine de la solidarité internationale et de la Genève internationale. Ce message exprime la volonté de disposer d'un outil qui fonctionne à trois niveaux: la Confédération, le Canton et la Ville. Chaque fois, il mentionne les trois niveaux institutionnels. La stratégie de la Confédération a été partagée et rendue publique par le président du Conseil d'Etat, M. Beer, à l'époque, et par celle qui représentait la Ville de Genève; j'avais cet insigne honneur.

Concernant la Genève internationale et la solidarité internationale, nous sommes dans une stratégie à trois échelons. C'est donc une mauvaise idée que de transférer l'argent de la Ville à la Confédération. C'est un mauvais message adressé aux Chambres fédérales. Il est d'autant moins adéquat qu'il tombera en pleine phase de positionnement des Chambres sur le message déposé par le Conseil fédéral. Somme toute, vous n'aidez pas votre conseiller fédéral, qui devra porter le dossier, pas plus que Genève dans le cadre de la discussion sur le volet international et sur sa place de ville internationale dans le dispositif.

J'aborde un dernier point qui me semble d'importance: la Constitution genevoise. La Constitution récemment approuvée par le peuple a réitéré la volonté de l'Etat d'avoir une politique en matière de solidarité internationale. L'Etat ne se limite pas au Canton; selon la nouvelle Constitution, l'Etat regroupe le Canton et les communes. Avoir une politique relative à la solidarité internationale est donc bien une mission du Canton, mais également des 45 communes. D'ailleurs, je demande à celles et ceux qui se sont intéressés au débat sur la répartition des

charges et compétences entre Canton et communes quelle est la politique qui doit être une tâche conjointe. C'est justement la politique de solidarité internationale, laquelle solidarité relève du département présidentiel, en charge de M. François Longchamp, qui a exprimé le désir que les 45 communes mènent une politique indépendante et complémentaire à celle du Canton, afin que nous concrétisions ensemble la volonté des Genevoises et des Genevois, liés par le pacte social et politique incarné par la Constitution.

La proposition du Parti libéral-radical est donc inadéquate. Elle torpille la volonté du Canton et elle met à mal la volonté de celui qui représente ce parti à la tête du Canton et qui le préside, François Longchamp. Pour une fois que nous allons main dans la main sur un sujet, unis par la détermination que la Confédération, le Canton et les communes, dont la Ville de Genève, aient des politiques complémentaires et indépendantes, je trouve regrettable que le Parti libéral-radical n'en tienne pas compte et qu'il dépose ces amendements, que je vous enjoins, Mesdames et Messieurs, de refuser également. Merci pour votre attention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 63 non contre 10 oui.

Département des finances et du logement (suite).

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (page 1 des subventions).

Page 7, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (page 1 des subventions).

Le président. Les deux amendements suivants, déposés par le Parti libéral-radical, sont liés. M^{me} la conseillère administrative vient de les évoquer. Le premier demande la suppression de la ligne Solidarité internationale; le second demande la création d'une ligne Subvention pour la Confédération. Il s'agit donc de transférer un montant de 3 406 500 francs.

Je passe la parole à celles et ceux qui la demandent. Monsieur Genecand, il y a un problème avec votre siège: votre voyant de demande de parole est constamment allumé. Peut-on régler ce problème? Je donne la parole à M. le conseiller municipal Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Une fois n'est pas coutume, j'aimerais m'adresser à M^{me} Salerno. Vous m'avez presque convaincu par vos explications et votre plaidoyer pour la Genève internationale et le soutien à la solidarité internationale. Presque.

Si, comme vous le disiez, la Ville de Genève ne subventionnait que des projets humanitaires de manière totalement professionnelle, nous n'aurions aucun problème à accepter ces fonds et cette discussion n'aurait pas lieu actuellement. Le Parti libéral-radical trouve problématique l'utilisation des fonds de la DGVS dans la mesure où certaines lignes sont versées à des associations que je pourrais, au minimum, qualifier de sulfureuses, pour ne pas dire qu'elles nuisent à l'image de la Ville de Genève, raison pour laquelle nous proposons non pas une suppression, mais un transfert à la Confédération, dont nous estimons qu'elle sera mieux outillée et plus professionnelle que nous.

J'aimerais me baser sur un exemple dont je vous avais déjà parlé en commission, Madame Salerno. Une fondation a reçu 50 000 francs au titre de la promotion des droits humains dans un pays arabe; quelques semaines plus tard, on s'est malencontreusement rendu compte que le président de cette fondation figurait sur la liste noire des États-Unis, en tant que terroriste. Les accusations étaient tellement graves que la liste précisait que toute personne, respectivement toute collectivité publique ou entreprise, qui ferait affaire avec cette personne pourrait être soumise aux mêmes sanctions. Vous rendez-vous compte de l'image que la Ville de Genève donne d'elle-même en subventionnant une telle fondation? Je donne un autre exemple qui ne relève pas de la solidarité internationale pour le Parti libéral-radical, mais qui consiste plutôt à se mêler de choses et de conflits qui ne nous regardent pas. C'est l'argent qu'on a versé à ce qu'on appelle le Tribunal Russell qui traite du conflit israélo-palestinien. Est-ce le rôle de la Ville de Genève de se mêler de ce conflit au titre de l'aide au développement? Est-ce son rôle de se mêler des droits humains dans un pays arabe pour se rendre compte ensuite qu'on subventionnait quelqu'un qui était recherché par les États-Unis pour terrorisme, parce qu'on ne pouvait pas vérifier le dossier jusqu'au bout?

Enfin, est-ce normal que le subventionnement du *Courrier* figure dans la solidarité internationale, sous prétexte qu'il publie apparemment des articles sur l'aide au développement ou le Festival du film et Forum international sur les droits humains? Cela veut dire que le 0,6% comprend de l'argent qui n'aidera pas les gens qui en ont besoin sur le terrain. C'est là le problème.

Notre volonté de proposer le transfert de cette subvention à la Confédération fait suite à la réponse qu'on nous avait donnée en commission sur la raison de la subvention à la fondation dont le président était recherché pour terrorisme. Madame Salerno, la réponse avait été que vous n'aviez pas les outils nécessaires pour le savoir. Si vous ne les avez pas, ne versez pas d'argent! Ou alors, tout sim-

plement, ne financez avec l'aide au développement que des projets humanitaires, et non pas des projets à connotation politique, qui mettent en péril la réputation de la Ville de Genève et de la Suisse. Si vous pouvez nous donner cet engagement, ce soir, nous pourrions revoir notre position. (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Juste un mot, Monsieur le président, que vous transmettez à Simon Brandt. Il aurait mieux fait de se laisser convaincre totalement par la réponse de M^{me} Salerno. Dans le cas d'espèce, Monsieur Brandt, vous aviez cette réponse; je crois même qu'elle vous avait été donnée en commission des finances. Je vous la redonne, cependant, puisque ce débat est public et qu'il est dommage de laisser aller de telles insinuations. Ce financement de 50 000 francs de la Ville était aligné sur la politique du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le financement de la DDC. Comment voulez-vous défendre votre amendement en citant cet exemple? (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je suis désolée; M. Carasso m'a devancée. Je venais de presser le bouton. On se demande si les gens écoutent ce qui se dit en commission des finances... Franchement, on se le demande! M^{me} Salerno nous l'a expliqué, réexpliqué et redit. J'ai expressément pris le document de la DGVS sur lequel j'ai pris des notes en commission. J'allais simplement dire ce que notre collègue Grégoire vient de rappeler.

S'il vous plaît, arrêtons de revenir sur des sujets en plénière après avoir eu des explications en commission, parce qu'on ne veut pas croire la Ville et qu'on préfère s'imaginer que les fonctionnaires de Berne sont beaucoup plus compétents que ceux de la Ville... Cette méfiance envers nos institutions et envers les personnes qui travaillent sur ces projets m'indigne vraiment. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame Theubet. Je salue à la tribune la présence de nos anciennes collègues, M^{mes} Marie Vanek et Caroline Schum (*applaudissements*), ainsi que de notre ancien collègue, aujourd'hui député au Grand Conseil, M. Pierre Vanek. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller municipal Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Vous pourrez transmettre à M. Carasso et à M^{me} Theubet qu'ils ont entièrement raison et que ce qu'ils disent est parfaitement vrai. Mais il faut aller au bout de la logique. Si la politique de solidarité de la Ville de Genève dépend de la Confédération, pour-

quoi tenter d'en faire une, faussement indépendante? Pourquoi ne pas agir directement avec la Confédération? Qu'on m'explique!

Quitte à raconter tout ce qui s'était passé en commission, allons-y. Ce que mes deux préopinants ne vous ont pas dit, c'est que ce petit accident de subvention n'avait pas été annoncé par le département de M^{me} Salerno; c'est moi qui ai soulevé le problème et posé la question, à laquelle on m'avait répondu, un peu gêné, que j'avais effectivement raison. Si le département était venu nous dire de lui-même qu'il avait rencontré un problème avec cette subvention et que ce n'était pas de sa faute, on aurait pu comprendre. Dans cette affaire, ce qui n'a pas été correct, c'est qu'on a voulu nous cacher cette affaire et que sans moi, aujourd'hui encore, on ne le saurait pas, alors que, par souci de transparence, même si ce n'était pas la faute de la Ville de Genève, le département avait le devoir de nous informer par lui-même.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme certains émettent un jugement de valeur sur les interrogations de M. Brandt, j'aimerais dire, en tant que rapporteur pour l'objet dont il a été question, que celles qu'il manifeste ce soir et qu'il a manifestées en commission sont tout à fait légitimes. Je ne comprends pas qu'on essaie de le condamner ou de le faire passer pour une mauvaise bête, alors qu'il est conseiller municipal et que son rôle est de poser des questions. (*Commentaires.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviendrai rapidement sur le fond de cette affaire. Je reviendrai en conclusion sur la subvention, car il s'agit ici avant tout de l'amendement du Parti libéral-radical, et non des 50 000 francs attribués à une association. Je conclurai néanmoins par cette question, puisque vous m'avez interpellée à ce sujet. Ce sera plus correct.

Je maintiens la position du Conseil administratif: cela n'a pas de sens de donner en gestion l'argent de la Ville à la Confédération. Je ne sais même pas si ce serait faisable, ni si la Confédération serait intéressée à gérer l'argent d'une autre collectivité publique dans des projets qui sont les siens et au sujet desquels elle ne vous rendrait pas compte... Elle en rendrait compte à la Commission de politique extérieure. Ce serait quand même particulier... Mesdames et Messieurs, vous acceptez des sommes dans le budget, sur lesquelles nous vous rendons des comptes. Si vous demandez à une entité tierce de les gérer, qui n'a aucun compte à vous rendre, puisque c'est la Confédération, la proposition du Parti libéral-radical présente un petit problème technique. (*On entend des tambours au-dehors.*) Cela mis à part, je pense vous avoir démontré que donner notre argent à gérer à la Confédération n'a pas de cohérence politique. Cela présenterait une difficulté matérielle.

J'en viens à la question de M. Brandt. Aux uns et aux autres, je vous fais volontiers grâce de votre capacité à vous insurger, à poser des questions en commission et à obtenir légitimement des réponses. Avant vous, j'ai été conseillère municipale pendant huit ans; j'ai siégé en commission des finances, j'ai posé des questions qui n'ont pas toujours plu et j'ai attendu qu'on m'apporte des réponses. Réciproquement, vous me ferez grâce du fait que, depuis que la solidarité internationale se trouve dans mon département, le règlement a été totalement révisité et rendu disponible sur internet. Il y a une équipe, professionnelle, que vous rencontrez à deux ou trois reprises en commission des finances, et davantage si vous le demandez. Depuis 2011, vous recevez un rapport d'activité détaillé sur la gestion de ces fonds par la Ville de Genève, ce qui n'était absolument pas le cas auparavant. Dire que nous ne sommes pas venus en commission des finances pour cacher une difficulté que nous avons eue avec une association n'est pas exact. Je suis désolée de vous le dire. Le rapport d'activité comprend l'ensemble des informations et nous répondons à l'entier de vos questions.

Il y a plusieurs cas où un projet d'association a été préavisé positivement, mais dont la subvention n'aura pas été versée en entier ou dont une part résiduelle aura été affectée à un autre projet, sur décision du Conseil administratif. Il est clair que je ne viendrai pas, en cours d'année, vous informer que l'Association des amis du Grand-Saconnex pour les Tibétains n'a pas dépensé ses 40 000 francs, qu'il reste un solde de 12 000 francs, que le Conseil administratif a validé la réaffectation de la somme, non plus à un projet sur les hauts plateaux du Tibet, mais sur une station d'altitude inférieure... Oui, dans la pratique de la gestion des fonds de solidarité internationale, cela existe.

Chaque année, les comptes vous donnent le détail de l'intégralité des sommes dépensées et vous disposez d'un rapport d'activité comme vous n'en avez jamais eu. Il doit faire une trentaine de pages. Si vous en voulez davantage, je vous en fournis davantage: 50 pages, 100 pages, projet par projet... Vous pouvez même avoir accès à l'ensemble des documents dont le Conseil administratif ou la DGVS disposent, si cela vous intéresse, pour leur analyse de projet de solidarité internationale.

Le cas que vous montez en épingle est, certes, malheureux, mais cela peut arriver. Vous disiez que la Ville était démunie et qu'elle s'était tournée vers la Confédération. Bien évidemment! Quand il s'agit de subventionnement entre la Confédération, le Canton et la Ville, les deux personnes de mon département qui travaillent sur ces dossiers ne font pas le travail à double ou à triple si d'autres personnes, à la Confédération ou au Canton, ont déjà travaillé sur ceux-ci ou si elles ont produit une évaluation. Elles leur demandent des renseignements. C'est ce qui s'est passé dans ce dossier. L'engagement de la Ville était conséquent pour Monsieur ou Madame Tout-le-monde, mais il était ridiculement bas par rapport aux sommes dépensées par la Confédération. Comme elle gérait

ce dossier, et je ne lui jette pas la pierre, la DGVS a pris contact avec le DFAE pour voir quelle était sa ligne. Quand celle-ci a changé, celle de la Ville a changé aussi.

Sur un projet particulier, à la suite des Printemps arabes, dans ce cas, alors que le DFAE et la Suisse avaient la volonté de renforcer les outils de démocratie, vous travaillez bien évidemment avec la Confédération, qui était à l'origine du projet. Quand elle vous dit d'arrêter, parce qu'elle a des représentants de la DDC et, avec le DFAE, du domaine diplomatique sur le terrain, eh bien on arrête. On suit ce que la DDC et le DFAE disent. Ils n'ont pas la science infuse. Parfois, peut-être, si nous nous étions déplacés sur le terrain, nos évaluations auraient été différentes des leurs, mais il faut bien collaborer avec les autres niveaux institutionnels! Dans ce dossier, je peux comprendre qu'on trouve dommage que les premiers 50 000 francs aient été dépensés, mais l'administration municipale s'est calée sur les discussions que le DFAE a eu la gentillesse d'avoir avec elle. Je l'en remercie car cela n'a pas toujours été le cas. (*Commentaires.*) On n'a pas toujours aussi bien collaboré à tous les niveaux institutionnels.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Monsieur Brandt; j'espère que cela vous aura rassuré.

Le président. Merci, Madame Salerno. Je salue à la tribune la présence de l'ancienne présidente du Conseil municipal, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. (*Applaudissements.*) Je salue également la présence à la tribune de l'ancien président du Conseil municipal, M. Roberto Broggin. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. J'aimerais vous rassurer, chers collègues: nous n'accepterons pas ces amendements. Mais je voudrais revenir sur les déclarations de M^{me} Salerno. On l'a entendue dire que nous avions toutes les informations et que nous étions prévenus. Non, Mesdames et Messieurs. C'est quand même l'intervention de M. Brandt qui nous avait rendus attentifs à ce dossier; c'est lui qui avait interpellé le département quant au fait qu'une association était censée financer Al-Qaïda. M^{me} Salerno n'était pas au courant de cette affaire; elle ne nous avait rien dit. Il a fallu que M. Brandt mette le doigt sur ce problème.

Cela pose un certain nombre de questions. Alors, oui, tout le monde est en train de se demander pourquoi Lathion intervient là-dessus maintenant, en fin de débat, alors qu'on a envie de voter... (*Commentaires.*) Nom d'une pipe, cela pose la question de la gestion des risques du point de vue de la Ville de Genève! Je repose cette question au Conseil administratif; il faudra s'en occuper. Cela ne

suffit pas de se reposer sur les informations de la Confédération sans remettre certaines subventions en question. Pour se targuer d'être une ville internationale et une ville de paix, nous sommes les premiers à foncer; sachons aussi contrôler notre action! C'est l'un de nos devoirs en tant que ville subventionneuse.

Le président. Merci, Monsieur Lathion. Je soumetts d'abord au vote l'amendement qui supprime la ligne de subvention Solidarité internationale, d'un montant de 3 406 500 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 59 non contre 14 oui.

Le président. Je passe à l'amendement lié au précédent. (*Protestations.*) Il est retiré? Je vous remercie. Cet amendement est donc retiré. Nous passons au suivant. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'il est 18 h 14 et que nous nous arrêterons à 18 h 25 précisément.

Département des finances et du logement (suite).

Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. L'amendement suivant, déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, demande la suppression de la subvention Association Après – Projet incubateur ESS, soit un montant de 350 000 francs. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Simon Brandt. Non? Ah, M. Genecand occupe sa place, étant donné son problème de micro. La place de M. Schaller? Allons-y.

M. Adrien Genecand (LR). Si cela vous convient, oui. Merci, Monsieur le président. Je redirai exactement ce que nous avons déjà dit sur le Fonds chômage.

Nous n'avons pas remis en question les personnes que vous avez nommées à la commission de gestion du Fonds chômage, Madame Salerno. Nous avons simplement demandé s'il était normal que la Ville de Genève puisse, par l'un de ses incubateurs, celui de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence, payer le développement du business de quelqu'un et que cette même personne soit par

ailleurs mandatée avec son associé. M^{me} Fehlmann Rielle me reprochait de ne pas l'avoir nommé; je n'ai aucun problème à le faire: il s'appelle Neil Ankers. Le problème ne porte pas sur l'associé, mais sur la personne qui touche de l'argent de la Ville, en l'occurrence M^{me} Serdaly.

Suis-je le seul, dans cette salle, à être complètement ahuri ou vous rendez-vous compte que nous sommes face à une situation institutionnellement extrêmement problématique? Une personne bénéficie d'un soutien de 15 000 francs de la part de la Ville de Genève. On demande à cette même personne de préparer un rapport sur l'une des activités de la Ville de Genève. On la rémunère pour cela. A aucun moment vous ne vous dites que, peut-être, la neutralité et l'esprit critique sont face à un conflit d'intérêts quand on touche de l'argent, d'un côté, et qu'on doit se prononcer sur ceux qui le donnent, de l'autre. C'est un fonctionnement problématique et extrêmement choquant sur le plan institutionnel. Ce qui me choque encore plus, c'est que vous passiez à côté du problème, pour débattre du nom et de l'activité du Fonds chômage. Je rappelle juste que l'amendement qui le concernait demandait simplement qu'aucun franc de plus que ce qui avait déjà été engagé pour les projets en cours ne soit dépensé, étant donné le fonctionnement de la structure. Cela aurait permis de mener les projets existants jusqu'au bout. M^{me} Salerno nous parlait de la Cour des comptes. Non, nous avons d'abord demandé un audit et nous constatons que la personne qui a été mandatée pour le faire était subventionnée par la Ville de Genève.

L'économie sociale et solidaire a encore été discutée il y a peu, quand nous avons parlé de la Fondetec. Est-il vraiment intéressant, intelligent et efficace d'avoir, d'une part, la Fondetec, qui aide au développement et à la création de petites entreprises, qui a aussi un incubateur récemment lancé et qui coûte de plus en plus cher, chaque année, avec des locaux largement sous-occupés, et, d'autre part, l'économie sociale et solidaire, qui fait l'objet d'un investissement pour la création d'un nouvel incubateur? On pourrait se dire que, si l'objectif fondamental est le développement, la promotion économique et l'aide aux entreprises, il n'y a pas de différence à faire entre les entrepreneurs. Quelqu'un qui décide de s'engager avec ses fonds ou ceux de la Ville de Genève, par le biais de la Fondetec, est un entrepreneur: il prend des risques, il se met en danger. Il n'y a pas de raison de distinguer entre ceux qui se revendiquent sociaux et solidaires et ceux qui sont juste entrepreneurs et veulent développer une idée qu'ils ont eue. Cela n'a absolument aucun sens.

Pour moi, le minimum serait de transférer la fonction d'incubateur de l'économie sociale et solidaire à la Fondetec, là où des gens aident et suivent les projets d'entreprise toute l'année, par un accompagnement à la création d'entreprise et à l'établissement d'un business plan, ainsi que par une activité de conseil. Si une entité a déjà été créée dans ce but, n'en ajoutons pas une seconde pour faire la même chose.

A la fin, je trouve particulièrement choquant que la Ville de Genève finance l'activité de quelqu'un et la rémunère une seconde fois. Je passe sur les détails liés à notre décision de ne pas donner d'argent à perte: si cette personne devait rembourser l'incubateur ESS, la Ville de Genève aura peut-être donné elle-même de l'argent pour être remboursée... Ces situations sont complètement démentielles. C'est pourquoi nous vous proposons, chers collègues, de supprimer l'incubateur ESS. Si on décide de prolonger notre action, on pourra investir dans la Fondetec pour le développement de son incubateur. Vous avez lu son rapport d'activité; l'incubateur a du mal à démarrer. Les taux d'activité sont bons, mais ils ne sont pas de 100%. Il y a donc probablement de la place là-bas pour faire un peu plus qu'à l'heure actuelle.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Il ne faut pas opposer les différents types d'économies et je ne comprends pas que vous vous prêtiez à ce jeu-là, Monsieur Genecand. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a différents types d'entrepreneurs, aujourd'hui. Ils sont différents dans leur essence ou dans la vision qu'ils ont de l'entreprise qu'ils développent; il ne faut pas les opposer pour autant. La Chambre de l'économie sociale et solidaire et la Fondetec n'ont pas la même activité, ni le même rôle. La FER, en tant qu'autre structure, a une autre participation au développement économique du canton et de la ville. Force est de constater que ces courants différents ne devraient pas être opposés. Ces entrepreneurs ont, par essence, la volonté de proposer de l'emploi, en particulier local, mais sur des principes différents.

Lorsqu'on s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, qui est d'ailleurs poreux, puisqu'un entrepreneur ou une entrepreneuse peut débiter dans l'économie traditionnelle puis être tenté-e de prendre le chemin de l'économie sociale et solidaire, cela signifie que le capital est avant tout un moyen. Ce n'est pas un objectif final de l'entreprise et celle-ci ne sert pas à verser du dividende à ses actionnaires. L'argent dégagé par l'entreprise sert à lui permettre de se développer, ce qu'un entrepreneur traditionnel fait en principe. Le capital est l'un des outils qui répond à la volonté de développer une économie au service de la personne, celle qui travaille et celle qui bénéficie des services fournis par l'entreprise.

Aujourd'hui, 10% de notre tissu économique local est constitué par des entrepreneurs et des entrepreneuses qui se sentent proches du courant de l'économie sociale et solidaire et qui s'y rallient. Tant mieux! (*Commentaires.*) Tant mieux si 10% des emplois créés dans notre canton correspondent à cette façon-là de voir le monde de l'économie et de l'entreprise! Tant mieux pour Genève! Ce sont des emplois créés.

Monsieur Genecand, vous nous proposez de supprimer la subvention de l'incubateur ESS au motif qu'une personne qui l'a intégré aurait reçu 15 000 francs. Pour 15 000 francs, vous sacrifiez donc 350 000 francs que nous donnons à cet incubateur. Au motif qu'une personne aurait péché – je reviendrai sur ce point-là –, tous les autres doivent être punis! Les hommes et les femmes qui entreprennent dans le canton de Genève, celles et ceux qui travaillent dans leur entreprise ou qui bénéficient de leurs services vous remercieront, Monsieur Genecand, en tant que porte-parole du Parti libéral-radical! Potentiellement, une personne aurait fait quelque chose de mal, et cela reste à voir. Tous les autres sont mis à la casse, ils sont sacrifiés et tant pis si cela représente 10% du tissu économique local! Ce raisonnement est faux et préjudiciable au développement souhaité d'un tissu économique diversifié.

J'en viens au dossier que vous citez, Monsieur Genecand. Je n'ai pas les informations dont vous parlez. Dans trois minutes exactement, la séance sera levée. Je vais vous demander de venir vers moi et de me donner vos informations. Je les vérifierai auprès de mes services pour revenir à 20 h avec des précisions sur votre fameux cas, celui qui vous offre le prétexte de passer par pertes et profits 10% de l'emploi de notre bonne ville et commune de Genève. J'attends vos informations, Monsieur Genecand. Je les regarderai; après quoi, nous reprendrons cette discussion.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous arrêtons effectivement nos travaux pour les festivités qui auront lieu dans la cour de l'Hôtel de Ville, entre 18 h 30 et 19 h. Nous reprendrons nos travaux à 20 h. Mesdames et Messieurs, si vous nous faites l'honneur de chanter le *Cé qu'è lainô* avec nous, n'oubliez pas de prendre les paroles, au cas où vous ne les connaîtriez pas. Je vous donne rendez-vous tout de suite dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Séance levée à 18 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3358
2. Communications du bureau du Conseil municipal 3358
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner
le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015
(PR-1092 A). Suite du deuxième débat. 3358

Le mémorialiste:
Ramzi Touma